

D'aucuns affirment que, dans un avenir prévisible, un ouvrier pourra changer de métier cinq fois dans sa vie à cause de l'automatisation et des progrès technologiques. Si, dans un tel cas, la nation assurait son recyclage, on devrait, me semble-t-il, prévoir quand même une Caisse d'assurance-chômage grâce à laquelle l'ouvrier, pendant son recyclage, pourrait bénéficier du même niveau de revenu que lorsqu'il travaillait.

J'ai cotisé à la Caisse d'assurance-chômage dès sa création. J'étais, à l'époque, employé dans une industrie qui était en activité 365 jours par année et où il y avait très peu de chômage. Nous demandions en fait, qu'on réduise nos heures de travail à 48 heures par semaine, ce qui est raisonnable, et après de longues années nous avons réussi à obtenir un régime hebdomadaire de 56 heures. L'industrie des mines d'or écartait les risques ordinaires de chômage, mais nous étions tout de même heureux d'être protégés par l'assurance-chômage. La fermeture d'une mine d'or était toujours à craindre. L'âge d'un mineur présentait aussi un risque.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je m'oppose énergiquement à ce qu'on oblige ceux dont l'emploi est absolument garanti à cotiser à la Caisse d'assurance-chômage. On ne peut prévoir quand, si cela se produit jamais, les enseignants, les médecins, les infirmières et les fonctionnaires seront victimes du chômage. Lorsque les députés auront terminé leur carrière et seront devenus chômeurs, il y aura toujours des fonctionnaires pour distribuer des deniers aux assistés, et d'autres pour surveiller leurs collègues. La dernière dépression a bien montré que les fonctionnaires étaient ceux qui couraient le moins de risques de chômage.

On se propose d'apporter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Certaines réformes devraient être profondes, mais je ne vois aucune justification à la réforme apportée par le ministre du Travail qui a renoncé à la moitié de son ministère, en gardant la responsabilité de la Commission d'assurance-chômage et en transférant le Service national de placement à son collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) qui l'a, à son tour, confié aux centres nationaux de la main-d'œuvre.

J'affirme que celui qui verse des prestations d'assurance-chômage doit aussi s'efforcer de fournir de l'emploi. Je n'aime pas voir un centre de la main-d'œuvre dans une ville et un bureau d'assurance-chômage dans l'autre. Séparés, ils ne peuvent servir de façon satisfaisante ceux qui ont besoin de travail. Les gens qui offrent des emplois actuellement ne voient jamais les chômeurs. Pour l'employeur, le chômeur n'existe pas. Les fonctionnaires des centres de la main-d'œuvre ignorent le nombre des chômeurs, à moins de consulter les données statistiques du BFS, car le chômeur ne fréquente plus leurs bureaux ou ne se présente plus chez eux une fois par semaine.

La modification qu'on nous demande d'adopter est d'ordre secondaire, et je pense qu'elle aura l'appui de tous les députés. Puisqu'on relève le niveau de vie en augmentant les salaires, il est juste que les prestations soient proportionnelles aux contributions des travailleurs. Toutefois, j'invite instamment les députés à examiner sérieusement la lacune qui existe depuis que nous avons dissocié le Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage.

Le Service national de placement et la Commission d'assurance-chômage sont maintenant administrés par deux ministères distincts, Or, j'ai appris avec stupeur, par certains fonctionnaires de ces deux ministères, qu'on leur a enjoint de ne collaborer en rien, car toute collaboration empêcherait le divorce complet des fonctions assumées par les deux organismes.

Nous avons examiné les machinations du gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé. Les membres du cabinet se sont parfois demandé qui, parmi eux, connaissait un peu la Commission du blé? Peu leur importe qu'elle relève du ministère des Finances, du Commerce ou de l'Agriculture. La responsabilité à l'égard de la Commission du blé est passée d'un ministère à l'autre, ce qui n'est pas une bonne chose.

J'affirme qu'on n'aurait pas dû partager les responsabilités touchant les centres de la main-d'œuvre et la Commission de l'assurance-chômage. Ce système ne fonctionne pas, et je pense que les députés au courant des problèmes de l'assurance-chômage devraient faire profiter le ministre de leurs conseils. Ce partage des responsabilités constitue un changement ridicule qui n'aurait jamais dû avoir lieu.